Communauté de communes
Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura

Plan Local d'Urbanisme de POLIGNY

5. Plan de zonage général au 1/10 000°

Révision prescrite le 27.03.2015 — Michel Francy Président — vu pour rester annexé à la délibération du 23.03.2017

PLU arrêté le 08.07.2016

PLU approuvé le 23.03.2017

Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura — République Française (JURA)

SOUS-PREFECTURE DE DOLE REÇU LE 24 MARS 2017 Loi du 2 Mars 1982

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseils
AGENCE DE BESANCON
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr

JURA Habitat
Maison de l'habitat — 32, rue Rouget de Lisle — BP 20460 - 39007 Lons-le-Saunier cedex — Tél. : 03 84 86 19 10 — Fax : 03 84 86 19 19
Agence de Dole : 3, avenue Aristide Briand — BP 2 - 39107 Dole cedex — Tél. : 03 84 82 24 79 — Fax : 03 84 82 14 42
Agence de Saint-Claude : 9, rue de la Poyat — 39200 Saint-Claude — Tél. : 03 84 45 17 66 — Fax : 03 84 45 10 46
E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr
Association régie par la loi 1901 - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063

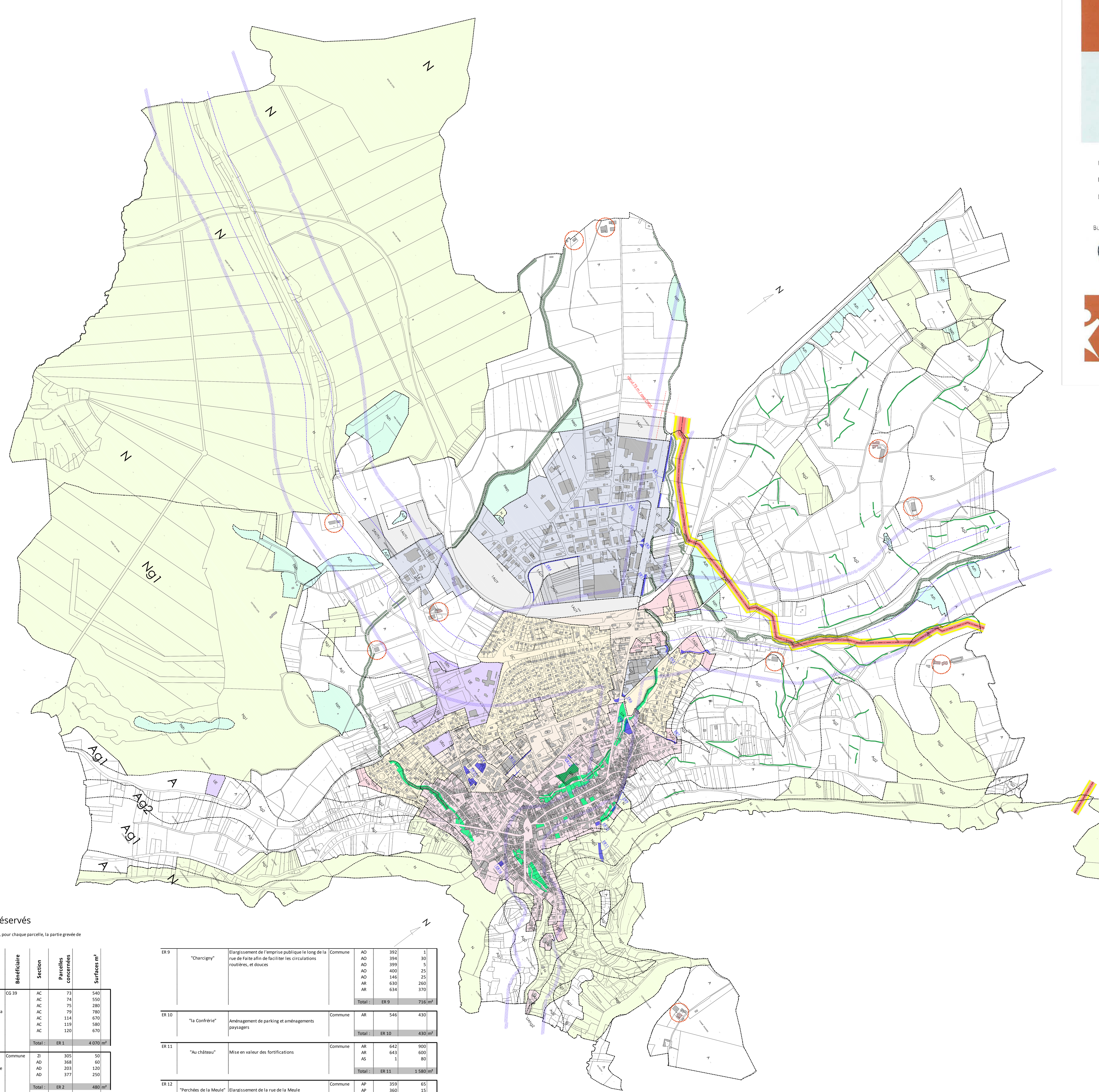

Liste des emplacements réservés

Les superficies sont calculées sur plan et à parfaire. Elles concernent uniquement, pour chaque parcelle, la partie grevée de l'emplacement réservé.

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surfaces m²
ER 1	"Aux Bubles" - RD 905 entrée nord de Poligny	Elargissement de l'emprise publique le long de la RD 905, en vue d'aménagements de sécurité	CG 39	AC	73	540
				AC	74	550
				AC	75	280
				AC	79	780
				AC	114	670
				AC	119	580
				AC	120	670
				Total :	ER 1	4 070 m²
ER 2	"Les Courpots" - entrée de la zone d'activités du champ de la Marne	Aménagement du carrefour d'entrée dans la zone	Commune	ZI	305	50
				AD	368	60
				AD	203	120
				AD	377	250
				Total :	ER 2	480 m²
ER 3	"Champs de la Marne", "Aux Bubles" - zone d'activité	Elargissement de l'emprise publique le long de la rue Claude Nicolas Ledoux, notament en vue de l'aménagement de cheminements doux	Commune	ZI	139	10
				ZI	249	50
				ZI	248	45
				ZI	250	30
				ZI	265	15
				ZI	266	85
				ZI	268	50
				ZI	160	20
				ZI	161	30
				ZI	319	100
				ZI	237	110
				ZI	235	200
				ZI	234	1
				ZI	233	170
				Total :	ER 3	916 m²
ER 4	"A la Marne", "Au Velours" - zone d'activité	Elargissement de l'emprise publique le long de la rue Gustave Eiffel, notament en vue de l'aménagement de cheminements doux	Commune	AD	340	870
				ZH	48	335
				ZH	50	670
				Total :	ER 4	1 875 m²
ER 5	"Les Baumesses" - zone 1AUb A la croix Dunand 1AUc	Elargissement de l'emprise publique le long du chemin rural d'Outre, destiné à devenir une voie d'accès, et liaison entre la zone 1AUc et la rue de	Commune	AN	51	40
				AN	52	85
				AN	53	80
				AN	59	100
				AN	60	400
				AN	61	210
				AN	69	313
				Total :	ER 5	1 228 m²
ER 6	"butte aux archers" carrefour avnue Wladimir Gagneur x rue de Besançon x rue de la butte aux archers	Elargissement de l'emprise publique pour aménager les carrefours	Commune	AN	74	230
				AM	729	390
				Total :	ER 6	620 m²
ER 7	"Aux Argilliers" entre la rue d'Archemey et la rue d'Arbois	Elargissement de l'emprise publique pour aménager la liaison entre la rue d'Archemey et la rue d'Arbois	Commune	AO	53	320
				AO	54	100
				AO	55	40
				AO	58	40
				Total :	ER 7	500 m²
ER 8	"Charcigny"	Réalisation d'un programme de logements. Logements intermédiaires / collectifs 50 % de logements conventionnés au minimum Programme détaillé dans le rapport de présentation du PLU	Commune	AP	211	970
				AP	443	1 010
				AP	612	180
				Total :	ER 8	2 160 m²
ER 9	"Charcigny"	Elargissement de l'emprise publique le long de la rue de Faite afin de faciliter les circulations routières, et douces	Commune	AO	392	1
				AO	394	30
				AO	399	5
				AO	400	25
				AO	146	25
				AR	630	260
				AR	634	370
				Total :	ER 9	716 m²
ER 10	"la Confrérie"	Aménagement de parking et aménagements paysagers	Commune	AR	546	430
				Total :	ER 10	430 m²
ER 11	"Au château"	Mise en valeur des fortifications	Commune	AR	642	900
				AR	643	600
				AS	1	80
				Total :	ER 11	1 580 m²
ER 12	"Perchées de la Meule"	Elargissement de la rue de la Meule	Commune	AP	359	65
				AP	360	15
				AP	737	45
				AP	836	20
				Total :	ER 12	145 m²
ER 13	"Vieil hôpital"	Aménagement / création de liaisons douces entre la rue de l'Egalité et la rue du vieil hôpital	Commune	AP	940	255
				AP	555	150
				AP	959	390
				AP	575	45
				AP	855	70
				Total :	ER 13	910 m²
ER 14	"Percée des rondins" (champs de foire)	Extension du site du champs de foire, création aménagement d'équipements collectifs, d'aires de stationnement	Commune	AT	459	1 130
				AT	571	950
				AT		
				Total :	ER 14	2 080 m²
ER 15	"Percée des rondins" (champs de foire)	Extension du site du champs de foire, création aménagement d'équipements collectifs, d'aires de stationnement	Commune	AT	72	150
				AT	73	10
				AT	74	25
				AT	75	10
				AT	470	40
				AT	681	350
				AT	682	220
				AT	797	470
				AT	798	50
				AT	799	15
				AT	772	150
				AT	775	100
				AT	456	580
				Total :	ER 15	2 170 m²
ER 16	"Champ d'Orain"	Aménagement du centre médical et de ses abords	Commune	AT	193	255
				AT	194	295
				AT	195	175
				AT	196	200
				Total :	ER 16	925 m²
					Total	20 805 m²

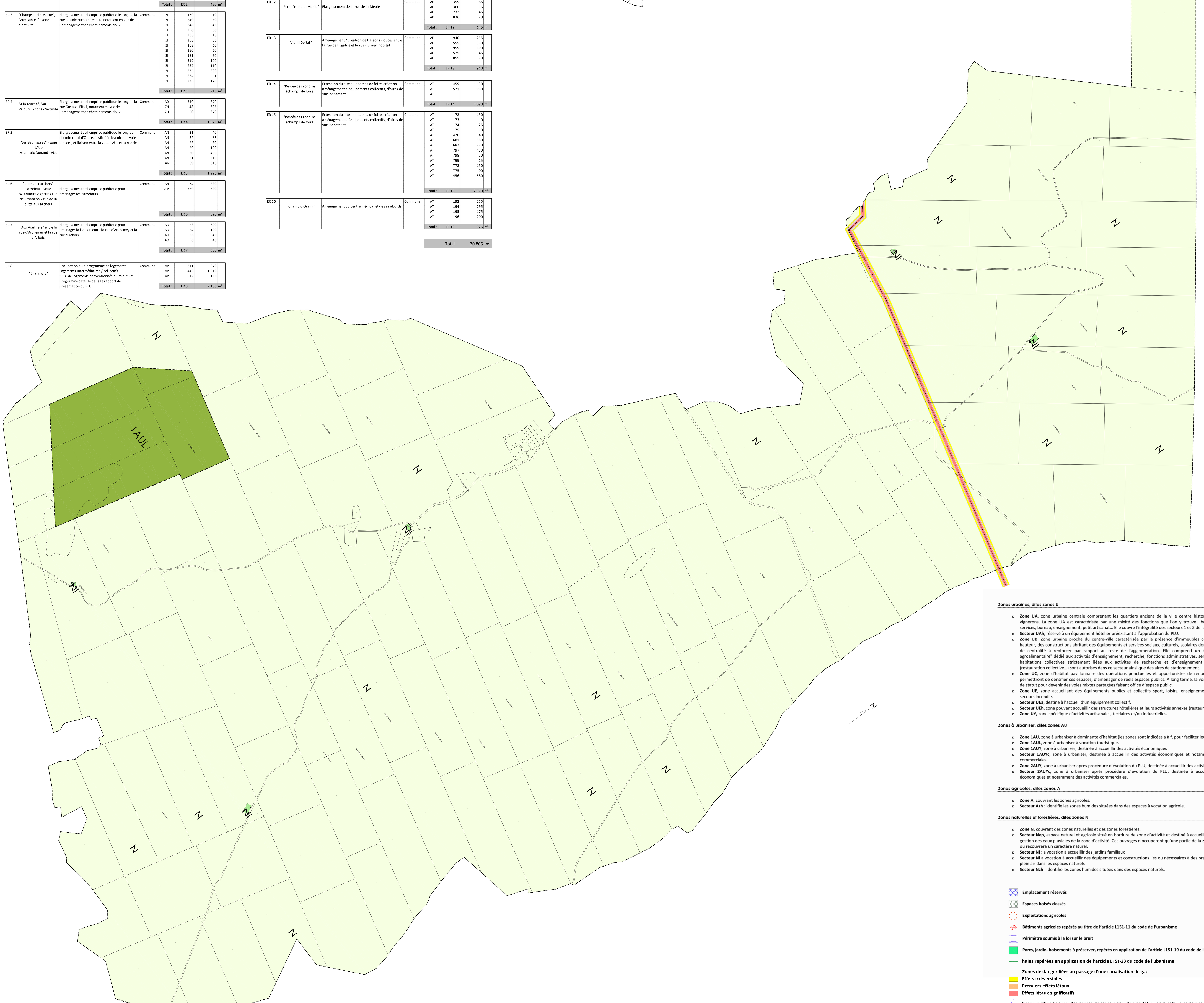

Zones urbaines, dites zones U

- **Zone UA**, zone urbaine centrale comprenant les quartiers anciens de la ville centre historique et faubourgs vignerons. La zone UA est caractérisée par une mixité des fonctions que l'on y trouve : habitat, commerces, services, bureau, enseignement, petit artisanat… Elle couvre l'intégralité des secteurs 1 et 2 de la ZPPAUP.
- **Secteur UAh**, réservé à un équipement hôtelier préexistant à l'approbation du PLU.
- **Zone UB**, Zone urbaine proche du centre-ville caractérisée par la présence d'immeubles collectifs de grande hauteur, des constructions abritant des équipements et services sociaux, culturels, scolaires donnant une vocation de centralité à renforcer par rapport au reste de l'agglomération. Elle comprend **un secteur UBa** "Pôle agroalimentaire" dédié aux activités d'enseignement, recherche, fonctions administratives, services. Les bureaux, habitations collectives strictement liées aux activités de recherche et d'enseignement et leurs annexes (restauration collective…) sont autorisés dans ce secteur ainsi que des aires de stationnement.
- **Zone UC**, zone d'habitat pavillonnaire des opérations ponctuelles et opportunistes de renouvellement urbains permettront de densifier ces espaces, d'aménager de réels espaces publics. A long terme, la voirie devrait changer de statut pour devenir des voies mixtes partagées faisant office d'espace public.
- **Zone UE**, zone accueillant des équipements publics et collectifs sport, loisirs, enseignement, administration, secours incendie.
- **Secteur UEa**, destiné à l'accueil d'un équipement collectif.
- **Secteur UEh**, zone pouvant accueillir des structures hôtelières et leurs activités annexes (restauration…).
- **Zone UY**, zone spécifique d'activités artisanales, tertiaires et/ou industrielles.

Zones à urbaniser, dites zones AU

- **Zone 1AU**, zone à urbaniser à dominante d'habitat (les zones sont indicées a à f, pour faciliter leur identification).
- **Zone 1AUL**, zone à urbaniser à vocation touristique.
- **Zone 1AUY**, zone à urbaniser, destinée à accueillir des activités économiques
- **Secteur 1AUYc**, zone à urbaniser, destinée à accueillir des activités économiques et notamment des activités commerciales.
- **Zone 2AUY**, zone à urbaniser après procédure d'évolution du PLU, destinée à accueillir des activités économiques.
- **Secteur 2AUYc**, zone à urbaniser après procédure d'évolution du PLU, destinée à accueillir des activités économiques et notamment des activités commerciales.

Zones agricoles, dites zones A

- **Zone A**, couvrant les zones agricoles.
- **Secteur Azh** : identifie les zones humides situées dans des espaces à vocation agricole.

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- **Zone N**, couvrant des zones naturelles et des zones forestières.
- **Secteur Nep**, espace naturel et agricole situé en bordure de zone d'activité et destiné à accueillir des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la zone d'activité. Ces ouvrages n'occuperont qu'une partie de la zone qui conservera ou recouvrera un caractère naturel.
- **Secteur Nj** : a vocation à accueillir des jardins familiaux
- **Secteur Nl** a vocation à accueillir des équipements et constructions liés ou nécessaires à des pratiques de loisirs de plein air dans les espaces naturels
- **Secteur Nzh** : identifie les zones humides situées dans des espaces naturels.

Emplacement réservés

Espaces boisés classés

Exploitations agricoles

Bâtiments agricoles repérés au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

Périmètre soumis à la loi sur le bruit

Parcs, jardin, boisements à préserver, repérés en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

haies repérées en application de l'article L151-23 du code de l'ubanisme

Zones de danger liées au passage d'une canalisation de gaz

Effets irréversibles

Premiers effets létaux

Effets létaux significatifs

Recul de 75 m / à l'axe des routes classées à grande circulation applicable à certaines constructions - article L111-6 du code de l'urbanisme